

Au conseil municipal en 2015

Compte administratif budget principal 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		800 593,00	119 091,00		119 091,00	800 593,00
Opérations de l'exercice	200 196,01	318 478,76	402 161,70	348 949,46	602 357,71	667 428,22
TOTAUX	200 196,01	1 119 071,76	521 252,70	348 949,46	721 448,71	1 468 021,22
Résultats de clôture		918 875,75	172 303,24			746 572,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	200 196,01	1 119 071,76	521 252,70	348 949,46	721 448,71	1 468 021,22
RESULTATS DEFINITIFS		918 875,75	172 303,24			746 572,51

Compte administratif budget CCAS 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 013,00				3 013,00
Opérations de l'exercice	3 238,92	2 242,00			3 238,92	2 242,00
TOTAUX	3 238,92	5 255,00			3 238,92	5 255,00
Résultats de clôture		2 016,08				2 016,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 238,92	5 255,00			3 238,92	5 255,00
RESULTATS DEFINITIFS		2 016,08				2 016,08

Compte administratif budget EAU 2014

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		17 219,00				17 219,00
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		17 219,00				17 219,00
Résultats de clôture		17 219,00				17 219,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 219,00				17 219,00
RESULTATS DEFINITIFS		17 219,00				17 219,00

Compte administratif budget Assainissement 2014

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		49 360,00	80 467,00		80 467,00	49 360,00
Opérations de l'exercice	17 624,28		5 221,41	82 248,09	22 845,69	82 248,09
TOTAUX	17 624,28	49 360,00	85 688,41	82 248,09	103 312,69	131 608,09
Résultats de clôture		31 735,72	3 440,32			28 295,40
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 624,28	49 360,00	85 688,41	82 248,09	103 312,69	131 608,09
RESULTATS DEFINITIFS		31 735,72	3 440,32			28 295,40

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion dressés par le Percepteur.

Budget primitif Principal 2015

- La section de fonctionnement du budget primitif principal 2015 s'équilibre en dépenses et recettes à : 1 027 075.35 €

- La section investissement du budget primitif principal 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1 614 504.68 €

Budget primitif assainissement 2015

- La section de fonctionnement du budget primitif assainissement 2015 s'équilibre en dépenses et recettes à : 37 478.54 €
- La section investissement du budget primitif assainissement 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 289 638.34 €

Budget primitif CCAS 2015

- La section de fonctionnement du budget primitif CCAS 2015 s'équilibre en dépenses et recettes à : 4 516.17 €

Transfert budget eau

Aucune opération n'est prévue au budget eau pour 2015.

Le budget eau sera dissout, l'actif et le passif seront transférés au Syndicat du Sioulet.

HANGAR



Construction d'un hangar métallique, d'une surface couverte de 350. m2 pour abriter le matériel communal et la pouzzolane d'hivernage.

Montant des travaux : 86.850 €

Entreprises retenues : Azevedo (charpente métallique, bardage, toiture bac acier façon ardoises), Crouzeix (maçonnerie), Servièrre (terrassment).

A bénéficié de subventions du Conseil départemental (Fic) de 28.258 € et du Ministère de l'intérieur (Christine Pires Beaune) de 8.685 €

Cimetière

La procédure de reprise des concessions abandonnées est terminée, le vidage a été effectué par l'entreprise Rousset.

ENS



Photo Jacques Boivin

Création d'une deuxième mare en 2015. En cours actuellement : étude du reméandrage du ruisseau, réalisation d'une plaquette d'information, création d'un sentier de découverte avec mise en place d'une signalétique.

Dossier subventionné par le Conseil départemental, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la communauté de communes PSV (Pontgibaud-Sioule et Volcans)

Camp des Chazaloux

Une partie de la commune est située dans les Cheires, dans le périmètre « chaîne des puys et faille de Limagne » proposé à l'UNESCO. Après plusieurs visites sur place avec des représentants du Conseil départemental et de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un aménagement naturel du camp des Chazaloux situé dans les Cheires de Tournebise est prévu. Le site étant situé sur des parcelles privées, une convention a été établie avec les six propriétaires.

Cave de M. Roussel

M. ROUSSEL, ancien fromager à Laqueuille dont les ascendants ont inventé le « bleu de Laqueuille » a émis un avis favorable pour vendre à la commune ses anciennes caves d'affinage de fromages situées dans les cheires, non loin du camp des Chazaloux sur une parcelle de plus de 2 ha.

Le conseil départemental demande qu'une étude de faisabilité en vue de visites touristiques se fasse conjointement sur les deux sites.

Dépôt d'un dossier englobant les deux projets dans le cadre des subventions européennes à 80 % (fonds LEADER)

Assainissement collectif de Roure

Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à l'expropriation, suite à la déclaration d'utilité publique, sur une surface de 2500 m² à prendre sur la parcelle ZP4 au profit de l'EPF-SMAF. Cette surface est nécessaire pour l'implantation de la station d'épuration. EPF-SMAF la rétrocédera ultérieurement à la commune.

Zonage d'assainissement

Le Commissaire enquêteur, M. Descoeur, a rendu un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement, document obligatoire pour percevoir les aides relatives aux travaux d'assainissement collectif.

Maison Angelier à Roure

Le règlement de la succession de Mme Marcelline Angelier étant en cours, le conseil municipal serait intéressé par l'achat de ce petit bâtiment et sa cour. Etude de faisabilité à faire pour déterminer si des travaux de réfection sont possibles. Dans le cas d'une réhabilitation, le bien serait rétrocédé à la communauté de communes PSV gestionnaire de logements sur son territoire.

Programme d'Aménagement Bourg et village

Le cabinet d'architecture Estier-Lechuga a été retenu pour l'établissement du dossier comprenant pour principales actions, la mise aux normes d'accessibilité obligatoire du rez-de-chaussée de la mairie, la rénovation des façades de l'église, voirie à Bannières, enfouissement des lignes à Roure et diverses autres opérations. Dossier déposé dans le cadre de subvention DETR (Etat) et pour certaines actions dans le cadre FIC (conseil départemental)

Cet important programme sera conduit sur plusieurs années du présent mandat.

SIAEP du Sioulet et SIEG : demande d'extension

Extension des viabilités (eau, électricité, orange) à Bannières, côté « route de la Courteix » .
Le syndicat du Sioulet prendrait la fouille à sa charge en posant la conduite d'eau. La Mairie paierait la sur largeur pour l'électricité et orange et l'enrobé sur la chaussée.

S.M.G.F

La création et la validation des statuts du projet de création d'un Syndicat mixte de gestion forestière portant sur les biens d'une superficie de 548 ha appartenant en indivision aux sections de Chambois, Mazayes haute, Mazayes basse, Coheix commune de Mazayes, La Gardette commune d'Olby et Bannières commune de St-Pierre-le-chastel ont été approuvées par les conseils municipaux des trois communes concernées. Les biens étant situés sur Mazayes, le secrétariat et la comptabilité seront assurés par la mairie sous le contrôle de l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal félicite la bonne coordination entre les trois maires et la dextérité de M. le Maire de Mazayes à qui incombe la plus lourde tâche pour mener à bien cette solution équitable pour toutes les sections. Prise en commun, elle devrait permettre de mettre fin, il faut espérer, aux dizaines voir centaines d'années de discorde entre les habitants de ces sections.

Chaque section sera représentée au sein du SMGF par le Maire de la commune et deux délégués de la section.

Schéma de coopération intercommunale

La loi NOTRe impose un regroupement des intercommunalités en fonction des bassins de vie et habitudes des habitants. La proposition du Monsieur le Préfet de fusionner les communautés de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Hautes Combrailles (secteur de Pontaumur-Giat) et Sioulet Chavanon (secteur de Herment, Bourg-Lastic, Messeix) ne paraît pas cohérente.

Après l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal constate :

- qu'il n'y a eu aucune concertation entre les communes des différentes communautés
- que les bassins de vie ne sont pas cohérents (le secteur de Pontgibaud n'a aucun bassin de vie avec le secteur de Bourg-lastic et Messeix)
- qu'aucune étude financière n'a été réalisée alors que la proposition du Préfet mentionne « que la solidarité financière bénéficiera aux communautés de Sioulet-Chavanon et Haute-Combraille.
- que le découpage proposé est proche du canton actuel, à l'exception de quelques importantes communes, dont le chef lieu du canton nouvellement créé (Saint Ours les Roches)
- qu'un découpage plus étendu comportant nos bassins de vie aurait du être étudié (Volvic Source et Volcans, Rochefort-Montagne, Manzat communauté)

Compte tenu de ces constats et des enjeux politiques qui desservent les intérêts de la population, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis **DEFAVORABLE** au schéma proposé.

Il propose le périmètre du canton de St-Ours les Roches défini en 2014 qui remettrait notre territoire sur, au moins, une partie de son bassin de vie.

DIVERS

-**Echange** cour Yoan Martin située dans le domaine public contre hangar en bois au carrefour. Le hangar sera démoli pour dégager le carrefour.

-**litige SNCF** (coulée de boue du terrain sectionnal de Bonnabaud sur la voie ferrée)

A titre commercial, Groupama prend rétroactivement à sa charge l'indemnisation de la SNCF dépassant 100.000 €. A l'avenir, pour éviter pareil conflit avec la compagnie d'assurance, les biens de sections seront en totalité inclus dans le contrat d'assurance de la commune.

-**Chauffage Eglise** : la nouvelle installation au fuel est réalisée

-Personnel communal

- création d'un poste d'adjoint administratif première classe suite au reclassement de Delphine Deléglise
- renouvellement des contrats de travail de Patricia Quinty et Eric Rigaud

-**Renouvellement informatique** La compétence matériel et maintenance informatique de la commune est confiée au SMADC qui propose tous les 5 ans le renouvellement du principal ordinateur. L'achat du matériel de base est acté et sera installé courant 2016.

-Section des Rosiers : vente d'herbe année 2015

Deux offres ont été reçues :

- Offre de M. Jean-Paul Goy : parcelle ZH121 (1ha037) : 50€ l'hectare
parcelle ZI2 (1ha060) : 30€ l'hectare.
- Offre de M. Gilles Quinsat : parcelle ZH121 : 60€ l'hectare
parcelle ZI2 : 25€ l'hectare

La parcelle cadastrée ZH121 est attribuée à M. Gilles Quinsat.

La parcelle cadastrée ZI2 est attribuée à M. Jean-Paul Goy.